



Arrêt des prélèvements automatiques, message de l'agence comptable

publié le 01/06/2021

Paielements de la demi-pension par prélèvement automatique

Mesdames, Messieurs,

Suite aux nombreuses remises d'ordre effectuées pour les jours d'enseignement à la maison et afin de ne pas trop prélever les familles qui ont opté pour ce mode de paiement, l'agence comptable a arrêté les prélèvements (dernier prélèvement effectué en mai 2021).

Les frais de demi-pension du 3ème trimestre devront donc être payés par virement, chèque ou espèces, à réception de la facture.

Les éventuelles avances vous seront alors communiquées par l'agence comptable et seront à déduire de cette facture.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement

Le service intendance



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.